

# Avant-projet de loi d'orientation des mobilités

## Déclaration du groupe Entreprise

Le CESE se prononce aujourd'hui sur un projet de loi qui affecte tant les entreprises que les citoyens, et qui entend prendre en compte la dimension environnementale et énergétique. Les enjeux sont cruciaux et cet avis retient trois grands principes, compte tenu de l'ampleur des défis à relever par notre société en matière de mobilité :

- offrir à tous un droit effectif à la mobilité sur tout le territoire ;
- relever le défi de la transition énergétique car la mobilité doit devenir un atout du développement durable ;
- aligner choix des futures infrastructures et perspectives budgétaires atteignables.

Pour y parvenir, ce projet de loi apporte des réponses nouvelles. Il s'agit de :

- moderniser le cadre administratif et réduire les fractures sociales et territoriales ;
- libérer les innovations au service de la mobilité ;
- « Décarboner » le transport ;
- assurer une programmation soutenable des infrastructures.

Face à ces ambitions vertueuses, le groupe des entreprises souhaite attirer l'attention sur un point de vigilance qui conditionne une mise en œuvre efficace de ce texte. Rappelons que les entreprises financent entre 35%, en territoire, et 45%, en Île-de-France, des dépenses en transport public. Ce sont des acteurs majeurs de la mobilité, tout autant concernés par le défi climatique. Une consultation systématique des représentants des entreprises doit donc être envisagée avant toutes décisions ayant trait au financement, en particulier en cas de modification du taux du versement transport ou de mise en place de péages urbains pour éviter d'obérer leur compétitivité.

Il faut un partage raisonné des contributions des citoyens, des entreprises et de tous les acteurs concernés à la mise en œuvre de la Loi d'orientation des mobilités (la LOM), car le financement de la programmation des investissements dans les transports est essentiel.

Si le groupe des entreprises salue la volonté de programmer les infrastructures de façon soutenable dans le temps, reste entière la question des ressources pérennes supplémentaires à affecter à l'Agence de financement des infrastructures de transport

(AFITF), alors même que la réponse apportée par la LOM reste un peu en deçà de la préconisation du scénario médian retenu par le Conseil d'orientation des infrastructures.

Afin de garantir un suivi et la sincérité de la trajectoire d'investissements en infrastructures utiles pour tous nos concitoyens, le CESE préconise très opportunément de renforcer le rôle du Conseil d'orientation des infrastructures, en prévoyant notamment une clause de revoyure à mi-parcours de la programmation. Le CESE devra suivre avec attention les mutations majeures dans le domaine des mobilités qui soulèvent des questions essentielles pour l'avenir.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe des Entreprises vote favorablement.